



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Monsieur le Président
Du Conseil d'Etat et de la DCERH
Pierre-Yves Maillard
DSAS
BAP – Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Lausanne, le 10 juillet 2012

Gratification d'ancienneté

Monsieur le Président,

Faisant suite à notre séance du 29 mai dernier, nous vous soumettons comme convenu une proposition de table de pour les gratifications d'ancienneté.

Cette dernière s'établit sur une durée de 40 ans d'activité et a été élaborée après comparaison avec les pratiques usitées dans différents cantons et au sein de la Confédération.

En outre, nous n'avons pas, à dessein, évoqué dans ce document la rétroactivité de son application. Entendu que cette disposition contractuelle de la LPers (art. 43) aurait dû être mise en place depuis bientôt 10 ans ! Enfin, concernant les modalités d'application, elles devront être négociées en séance plénière.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Jacques Daniélou
Président

Cyrille Perret
Secrétaire général

Copies à : Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat
Syndicat SUD
Syndicat SSP

Annexe : table de des gratifications